

Procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2020

Convocation du 5 juin 2020

Présents : J. LARTIGUE, A. MICHEL, M-C. BALADE, P. BERNARD, I. BERNARD, F. AUDIGNON, P. ANDRE, J. GUILLON, D. LUMALE, A. WISNIEWSKY, J.L. DOS SANTOS, M. PEROU, D. LAMBERT, F. GALLITRE, D. ROSEC.

Secrétaire de séance : A. MICHEL

Approbation du procès-verbal du 6 juin 2020, vote à l'unanimité.

Madame le Maire ouvre la séance en excusant l'absence de la Directrice Générale des Services. Elle avoue que les clauses de son contrat, signé lors de la mandature précédente, l'ennui car elle ne travaille que 4 jours sur 5, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. En tout état de cause, ses journées sont longues et le fait qu'elle retourne chez elle le mardi soir tard l'inquiète. En effet elle habite à Brive-la-Gaillarde.

Ce fonctionnement pose un réel problème pour que la gestion de la commune soit le plus efficace possible.

1. Délibération 024-2020-06-09 : Délégations du Conseil municipal au Maire (article L2122-22 du CGCT)

Pour rappel, les délégations au Maire sont les suivantes :

- Pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- Pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Pour passer des contrats d'assurance ;
- Pour créer de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Pour fixer les rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts ;
- Pour intenter les actions en justice au nom de la commune, ou pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Vote à l'unanimité.

Madame le Maire précise que ce sont les élus qui se chargeront du compte rendu et non la Directrice Générale des Services.

M. ROSEC demande quelles sont les attributions de l'agent à l'accueil de la Mairie. Il s'agit de Véronique DELBOS qui accueille le public et se charge du secrétariat. Son contrat est de 28 heures de travail hebdomadaire.

2. Fonctions des adjoints au Maire

Madame le Maire précise les fonctions des adjoints au Maire.

Alain Michel – 1^{er} adjoint : Chargé des services techniques, personnel, équipements, matériels, gestion des travaux des bâtiments communaux et sportifs, gestion des espaces verts, gestion des contrats d'entretien, examen et suivi des travaux de voirie.

Christine Balade – 2^e adjointe : Chargée des services à la population et des affaires sociales, contrôle, gestion et développement du CCAS, actions en faveur des seniors, école et restaurant scolaire

Pascal BERNARD – 3^e adjoint : Chargé de l'urbanisme et de l'environnement, maîtrise du développement durable, prévention des risques, gestion du territoire et du patrimoine

Isabelle BERNARD – 4^e adjointe : chargée de la communication, de l'information et des associations. Politique de la communication de la commune, gestion du bulletin municipal, gestion des outils de communication, promotion de la commune, culture, fêtes, sports et loisirs.

3. Délibération 025-2020-06-09 : Désignations des membres ou délégués au sein des organismes extérieurs

et

4. Délibération 026-2020-06-09 : constitution des commissions

Ces 2 délibérations sont traitées ensemble.

Madame le Maire introduit l'élection des membres des commissions.

D. Lambert fait remarquer qu'il n'y a pas, dans la liste des commissions qui ont été communiquées, celle traitant du personnel.

Madame le Maire rappelle que la « commission personnel » n'est pas obligatoire.

D. Lambert et D. Rosec s'insurge rappelant que cette commission a toujours existé. La création de cette commission est approuvée. Madame le Maire ajoute que l'opposition pourra prendre conscience des difficultés que la commune rencontre avec un recrutement fait par l'ancienne équipe municipale.

L'opposition est à la source de débats pour la création d'une commission sécurité à part entière qui engloberait la sécurité de la commune ainsi que celle des bâtiments.

La commission est donc créée, la notion « sécurité » est supprimée de la commission « bâtiments communaux et équipements sportifs ».

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des commissions aux organismes extérieurs et des commissions locales est détaillé ci-dessous.

D. Lambert demande pourquoi ne pas réunir la commission finance et la commission communale des impôts directs. Il lui est répondu que c'est la DGS qui a conseillé de créer cette commission. D. Lambert répond que c'est le Maire qui décide des commissions. P. BERNARD lui répond que c'est légal et que cette commission est obligatoire.

Tableau des commissions :

Organismes extérieurs										
SIVOS		Josiane GUILLON	Marie-Christine BALADE							
Syndicat électrification		Alain MICHEL	Pascal BERNARD							
CNAS		Jacqueline LARTIGUE								
Syndicat des eaux et assainissement		Alain MICHEL	Pascal BERNARD	Jean Louis DOS SANTOS						
Conseil d'école		Marie-Christine BALADE	Delphine LUMALE	Amandine WISNIEWSKY	Jean Louis DOS SANTOS	Josiane GUILLON				
Tempête		Alain MICHEL	François AUDIGNON							
Défense nationale		Alain MICHEL	François AUDIGNON	Maxence PEYROU						
SCOT		Alain MICHEL	Pascal BERNARD							
Commissions										
Finances	Jacqueline LARTIGUE	Alain MICHEL	Pascal BERNARD	Marie-Christine BALADE	Isabelle BERNARD	Patrick ANDRE	Frédérique GALLITRE	Didier LAMBERT		
Appels d'offre	Jacqueline LARTIGUE	Alain MICHEL	Pascal BERNARD	Patrick ANDRE	François AUDIGNON	Didier LAMBERT				
Voirie, chemins	Jacqueline LARTIGUE	Alain MICHEL	François AUDIGNON	Didier ROSEC	Maxence PEYROU					
Environnement, espaces verts	Jacqueline LARTIGUE	Pascal BERNARD	Amandine WISNIEWSKY	Delphine LUMALE	Jean Louis DOS SANTOS	Alain MICHEL	Josiane GUILLON	Frédérique GALLITRE	Didier ROSEC	
Ecole, restaurant scolaire	Jacqueline LARTIGUE	Marie-Christine BALADE	Isabelle BERNARD	Amandine WISNIEWSKY	Patrick ANDRE	Delphine LUMALE	Josiane GUILLON	Jean Louis DOS SANTOS	Didier ROSEC	
PLUI, urbanisme	Jacqueline LARTIGUE	Pascal BERNARD	Alain MICHEL	Isabelle BERNARD	Maxence PEYROU	François AUDIGNON	Didier LAMBERT	Didier ROSEC		
Communication, associations	Jacqueline LARTIGUE	Isabelle BERNARD	Pascal BERNARD	Marie-Christine BALADE	Maxence PEYROU	Josiane GUILLON	Jean Louis DOS SANTOS	Frédérique GALLITRE	Didier ROSEC	
Bâtiments communaux, équipement sportifs	Jacqueline LARTIGUE	Alain MICHEL	Pascal BERNARD	Isabelle BERNARD	Maxence PEYROU	Jean Louis DOS SANTOS	Delphine LUMALE	Josiane GUILLON	Didier ROSEC	
Sécurité	Jacqueline LARTIGUE	Alain MICHEL	François AUDIGNON	Delphine LUMALE	Jean Louis DOS SANTOS	Didier ROSEC				
CCAS	Jacqueline LARTIGUE	Marie-Christine BALADE	Josiane GUILLON	Delphine LUMALE	Didier ROSEC					
Gîte	Jacqueline LARTIGUE	Alain MICHEL	Delphine LUMALE	Marie-Christine BALADE	Frédérique GALLITRE					
Personnel	Jacqueline LARTIGUE	Alain MICHEL	Pascal BERNARD	Isabelle BERNARD	Patrick ANDRE	Didier ROSEC	Didier LAMBERT			
Impôts	Jacqueline LARTIGUE	Pascal BERNARD	Marie-Christine BALADE	Patrick ANDRE	Didier LAMBERT					
Révision liste électorale	Jacqueline LARTIGUE	Alain MICHEL	Pascal BERNARD	Josiane GUILLON	Frédérique GALLITRE	Didier LAMBERT				

D. LAMBERT demande où seront les sièges des syndicats d'électrification et de l'eau & assainissement.

Madame le Maire lui répond que le siège du syndicat d'électrification était à la Mairie. Peu de temps avant l'installation de la nouvelle équipe municipale (sans qu'elle en soit informée), le syndicat d'électrification a déménagé dans la commune de CAZALIS, son Maire en étant le président. Ce déménagement pose de nombreux problèmes à notre commune car les données informatiques (administrés, comptabilité, paye, ...) de la mairie de Bernos-Beaulac étaient gérées par le système d'information appartenant à ce syndicat. Il a fallu trouver une solution en 3 jours pour pouvoir continuer à utiliser les outils informatiques pour la gestion de la commune et du syndicat du Ciron. Le coût final est évalué à environ 2500 euros, matériel informatique et licence des logiciels.

Elle fait référence à un mail que P. Courbe, ancien Maire, lui a envoyé pour lui annoncer ce déménagement en date du 31 mai 2020, et en conclusion ajoute qu'elle n'a jamais milité pour que ce syndicat déménage.

Concernant le syndicat de l'eau, M. Daurian étant un des vice-présidents et élu de la commune de Cudos souhaite que le siège soit déplacé à l'issue des prochaines élections, et que Coralie Chiarelli qui partage son temps avec notre commune scinde bien son temps de travail entre les 2 entités.

Après un entretien qu'il a eu avec Madame le Maire, il lui a confirmé qu'il postulerait aux fonctions de Président de ce syndicat lors de la prochaine élection. Il est, selon lui, la personne la plus légitime du syndicat car il traite et gère l'ensemble de ses dossiers et les connaît très bien.

D. Lambert précise que c'est un manque à gagner de 2500 euros par an pour la commune.

Madame le Maire le concède, mais la décision d'un déménagement ou non sera celle du prochain président élu du syndicat.

5. Points divers :

D. Lumale demande comment s'est déroulée la reprise de la cantine avec les scolaires. Madame le Maire explique les raisons pour lesquelles elle a demandé que les enfants (une vingtaine) mangent à la cantine pour éviter la manutention, le transport des plats et faciliter nettoyage des classes.

D. Rosec demande si la commune n'aurait pas pu se mettre d'accord avec la ville de Cudos pour leur fournir des repas. Le coût unitaire des repas serait plus faible. Madame le Maire lui explique que pour le temps qu'il reste, elle juge que ce n'est pas nécessaire, de toutes les façons, la commune n'a pas le matériel nécessaire pour transporter des repas.

Pascal BERNARD fait un point sur les contrôles sanitaires (légionellose). Pour la cantine, un certain nombre de contrôles sont effectués et on peut être rassuré. En décembre 2019, La DDPP (direction départementale de la protection des populations) a demandé que la cantine scolaire fasse procéder à l'installation de sondes pour chacun des congélateurs et réfrigérateurs afin de mesurer la température, alerter pour éviter la rupture de la chaîne du froid et enregistrer chacune des mesures.

Pour ce qui est du ballon d'eau chaude collectif des vestiaires du stade, ce dernier n'a jamais fait l'objet d'un contrôle de légionellose alors qu'il est obligatoire. Il sera donc inclus aux analyses sanitaires de la cantine.

Il ajoute qu'il va rencontrer d'autres laboratoires d'analyse et qu'il pense que la facture pourra être réduite de 1500 euros environ pour les mêmes prestations.

Pascal BERNARD fait le point sur la facture télécom de la cantine avec la société ORANGE. Le montant est passé de 79 euros à 45 euros. Ce changement ne lui a pris que 15 minutes. Il regrette que cela n'ait pas été fait plus tôt.

Comme le suggère D LUMALE, il est étudié également la mise en place d'un contrat unique entre la mairie, l'école, la cantine et le gîte pour faciliter la gestion et réduire les coûts.

Pascal BERNARD informe la création d'adresses mails bernos-beaulac.fr pour l'ensemble des élus et du personnel et demande aux élus présents s'ils s'y opposent. Cette création est gratuite. Pas d'opposition.

Isabelle BERNARD précise qu'une communication va être distribuée à la population afin de présenter la nouvelle équipe et en même temps demander des informations administratives pour pouvoir prévenir la population en cas d'urgence. Elle n'a pas vocation, pour l'instant, à remplacer le « le fil de l'eau » qui sera vraisemblablement revu. Les événements qui se sont déroulés récemment (crue du Ciron, qualité de l'eau) ont démontré une carence dans la communication. Ce fichier sera conforme au Règlement Général de la Protection des Données. Elle demande la disponibilité des élus pour la distribution d'une 1ère communication à destination des Beulacais. Cette distribution aurait lieu à partir du 19 mai. Tous les élus, sauf un de l'opposition, sont d'accord pour participer à la distribution.

D. Lumale s'interroge sur la qualité de l'eau, D ROSEC partage son avis. Madame le Maire lui précise que la société SUEZ affirme que l'eau est potable, que les tests effectués sont conformes aux normes. L'odeur de l'eau est dû à une réaction chimique avec le chlore la rendant désagréable à l'odeur et au goût. SUEZ distribue des bouteilles d'eau en attendant que la situation revienne à la normale.

D. Rosec demande si un ordre du jour est prévu pour le prochain conseil municipal et quand il aura lieu. Ces éléments n'ont pas encore été définis.

D. Lambert demande si on décide de la date, Madame le Maire répond qu'il faut d'abord organiser la commission finances. Certains élus ne connaissent pas leur planning à l'avance et préfère que la commune propose plusieurs dates et horaires pour avoir le choix.

Madame le Maire lève la séance à 21h50.